



## Claude PASCAL réélu Président de la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM

Octobre 2013



**Claude PASCAL vient d'être réélu Président de la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.**

Diagnostiqueur indépendant de longue date, architecte de profession et expert en valeur vénale, ce professionnel de terrain implanté dans les Hautes-Alpes a l'atout de considérer l'immeuble dans sa globalité.

**Le renforcement de l'animation du réseau pour accompagner les professionnels dans leur activité au quotidien comme la relation de confiance établie avec les Pouvoirs Publics sont les résultats les plus évidents de son premier mandat.**

Sous son premier mandat, la Chambre a notamment participé à l'élaboration du plan de fiabilisation du DPE, à la réforme des modalités des différents repérages d'amiante ainsi qu'à l'évolution de la réglementation encadrant la profession.

Grâce à un bilan reconnu sur le terrain, il a su rassembler toujours plus de diagnostiqueurs au sein de la Chambre, malgré un contexte économique particulièrement difficile pour la profession.

Fort de cette reconnaissance, il souhaite poursuivre son action sur plusieurs axes :

- **Favoriser le dialogue direct avec les consommateurs.** C'est établir une relation ouverte, destinée à mieux expliquer les différentes obligations, leurs raisons aussi bien que les dispositifs eux-mêmes. C'est pour cela que la Chambre a ouvert une page Facebook pour publier des informations pratiques.  
<https://www.facebook.com/CDI.FNAIM>  
D'autres démarches seront prochainement engagées.
- **Améliorer les synergies avec les autres métiers du bâtiment et de l'immobilier.** Les enjeux autour de la santé, de la sécurité des personnes et du développement durable font du diagnostiqueur un professionnel incontournable. Les passerelles avec les autres acteurs de la chaîne "*immobilier-bâtiment*" sont donc capitales pour répondre aux besoins des consommateurs de la manière la plus pertinente et efficace.
- **Accompagner les diagnostiqueurs dans le suivi et l'évolution de leurs compétences.** La réforme du dispositif de certification de compétences entré en vigueur en 2012 n'a pas été sans conséquences sur la profession. La Chambre souhaite continuer à organiser des tournées nationales d'informations juridiques et techniques au plus près du terrain, comme elle a su le faire, pour rendre le plus accessible possible les évolutions réglementaires.
- **Convaincre les Pouvoirs Publics de la nécessité d'une simplification de la réglementation.** Les obligations visant les diagnostics sont à la fois complexes et illisibles pour les prescripteurs. Rendre plus clair le dispositif en s'appuyant sur le principe de sécurité et de santé des personnes est le chemin tout tracé pour faire accepter les mesures par le plus grand nombre.

Cette **démarche d'ouverture** est d'autant plus importante que **toute personne est concernée par les diagnostics immobiliers**, à un moment ou à un autre. **Qu'elle vende, loue ou achète, à titre personnel ou professionnel**, des diagnostics sont nécessaires pour informer les consommateurs.

**Professionnel impartial et indépendant**, le diagnostiqueur est au centre de toutes les attentions. **Son intervention et ses missions doivent être correctement comprises pour que chacun puisse appréhender au mieux les résultats de ces diagnostics.**

#### A propos de la FNAIM

Première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France, la Fédération Nationale de l'immobilier (FNAIM) accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs 13 métiers, depuis 1946. Elle fédère aujourd'hui 12 000 entreprises qui servent les intérêts du consommateur dans le respect d'un Code d'éthique et de Déontologie. Force de proposition reconnue et écoutée sur les enjeux de la politique du logement en France, la FNAIM est régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Possédant à la fois une expérience professionnelle, juridique et économique, elle participe activement à la collaboration de textes législatifs et réglementaires. Son maillage national, organisé autour de Chambres Départementales et Régionales, lui permet également de s'inscrire au cœur de l'action sur le terrain, en différenciant les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services qu'ils offrent aux particuliers.



Retrouvez toute notre actualité sur [www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr) et sur l'appli mobile disponible sur Apple Store, Android



#### Contact Presse

---

**Galivel & Associés** • Carol Galivel / Pascale Pradère • 01 41 05 02 02  
21-23, rue Klock - 92110 Clichy - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - [www.galivel.com](http://www.galivel.com)